



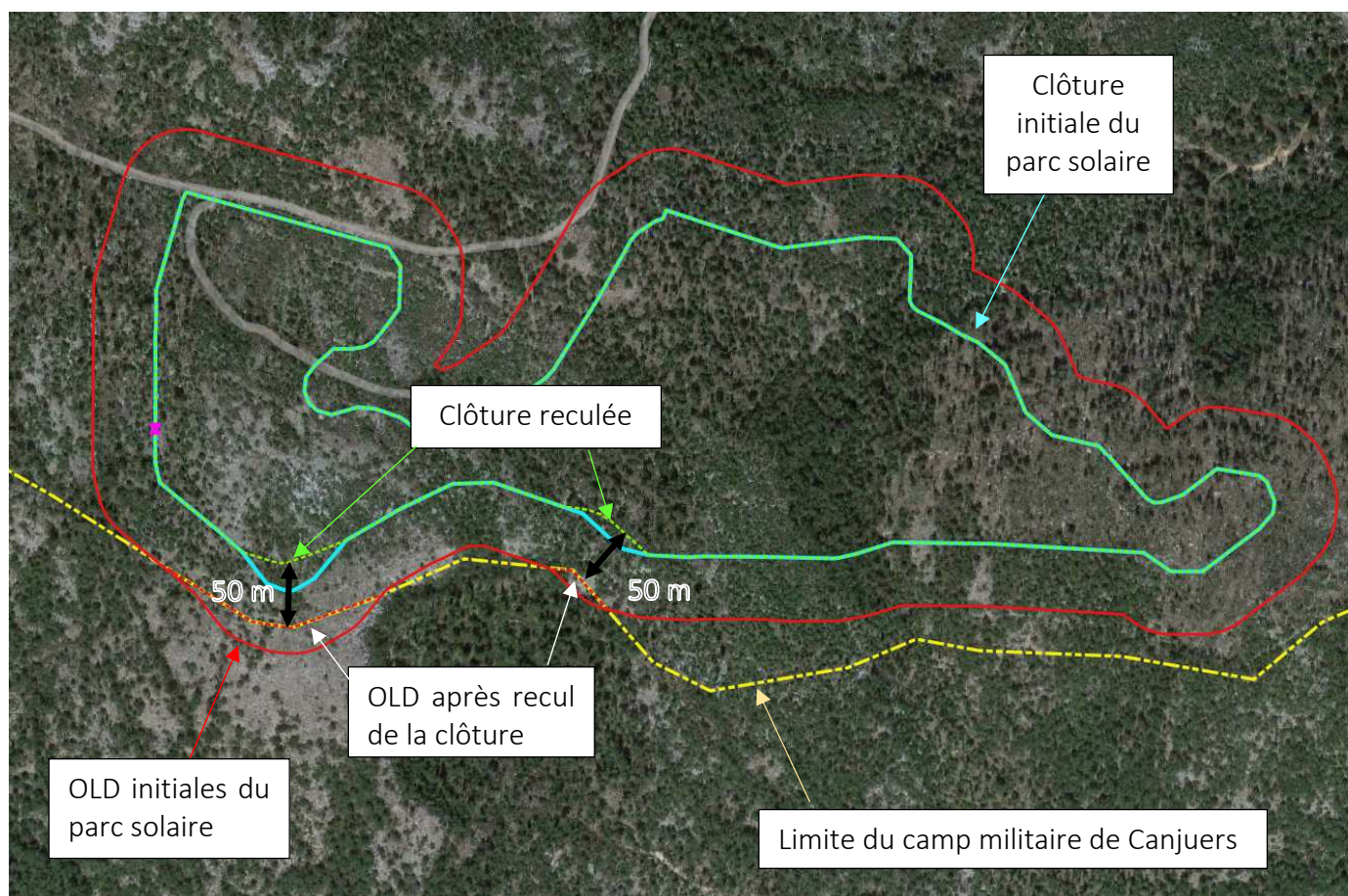
Réponse au PV de synthèse du Commissaire enquêteur du 18/12/2023

1 - Quelle réponse le pétitionnaire apporte-t-il aux observations de l'autorité militaire ?

Nous prenons bonne note de l'avis de l'autorité militaire concernant l'évolution de l'aléa incendie induit par la présence du parc solaire projeté à proximité du Camp de Canjuers, à savoir une non aggravation de l'aléa par le parc solaire.

Nous notons en particulier l'élargissement projeté à 150 m du pare-feu situé en fond de vallon côté Sud de notre projet, mesure de réduction bénéfique pour l'ensemble du massif.

En ce qui concerne l'application des obligations légales de débroussaillage du parc solaire, qui concernent 2 150 m² d'emprise du camp militaire, nous comprenons la difficulté technique, juridique et temporelle exposée. **Nous nous engageons à prendre le recul nécessaire en décalant vers l'intérieur la clôture du parc solaire. Cela permettra ainsi d'éviter de déborder sur le périmètre (2150 m²) du camp de Canjuers.**



Cette modification n'aura aucune incidence sur la surface demandée au défrichement, objet de la présente enquête publique. Le plan modifié sera déposé en pièce complémentaire dans le dossier de demande de permis de construire.

2 – Est-il envisagé de compléter les études en cours, en particulier s'agissant de la faune et de la flore ?

L'avis du 21/12/2022 émis par la MRAe, repris par la DDTM du Var lors de la visite de reconnaissance des bois du 19/01/2023, a relevé une pression d'inventaires insuffisante au regard des enjeux potentiels de la zone d'inventaire, et un calendrier de prospection inadapté pour les amphibiens.



Nous avons missionné le bureau d'études ECOMED pour réaliser, tout au long de l'année 2023 les inventaires complémentaires jugés nécessaires par la MRAe et la DDTM du Var.
Les résultats intermédiaires disponibles à fin juin 2023 ont été communiqués dans le mémoire de réponse à l'avis de la MRAe et dans le mémoire de réponse au PV de reconnaissance des bois, documents faisant partie de l'enquête publique.

La note de synthèse des inventaires complémentaires correspondant à l'avancement du calendrier des différents compartiments prospectés à fin novembre 2023 est fournie en annexe 1 du présent mémoire de réponse.

Le dépouillement des enregistreurs pour les chauves-souris n'est pas encore disponible à date, et il manque un passage sur les oiseaux hivernants. Les cartes d'enjeux sur les compartiments de biodiversité ne pourront être mises à jour qu'après intégration de ces deux derniers résultats.

Nous nous engageons à transmettre l'intégralité des inventaires complémentaires à la DDTM du Var et à la DREAL PACA au cours du premier trimestre 2024.

L'essentiel des pointages de cette nouvelle campagne d'inventaire concerne des espèces déjà identifiées lors de la phase du diagnostic initial, ou considérées comme fortement potentielles.

A date, de nouvelles données ont été récoltées sur le compartiment des oiseaux avec 6 nouvelles espèces détectées : Torcol et Petit duc scops, Guêpier en transit de migration, Faucon crécerelle et Epervier d'Europe en chasse, Vautour moine en survol de la zone d'étude mais sans interaction avec elle.

La présence du Loup gris a été confirmée avec certitude et de nouveaux pointages de Lézard des murailles et de Lézard à deux raies sont venus confirmer leur présence déjà identifiée dans les inventaires initiaux.

Les résultats des inventaires complémentaires effectués en 2023 confortent la présence d'espèces déjà identifiées et confirment la présence de certaines espèces non contactées initialement, mais jugées comme fortement potentielles.

La recherche spécifique des amphibiens sur l'ensemble du cycle de vie (en particulier au printemps) n'a fait que confirmer le très faible intérêt de la zone d'étude pour ce groupe taxonomique.

En conclusion, les données disponibles à fin novembre ne remettent pas en question l'analyse des impacts du projet sur la biodiversité telle que présentée dans l'étude d'impact et dans le mémoire de réponse à l'avis de la MRAe.

3- Le pétitionnaire souhaite-t-il apporter des explications complémentaires à celles déjà fournies ?

Nous souhaitons porter à la connaissance de Monsieur le Commissaire Enquêteur l'avis de l'autorité compétente sur le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

La délibération prise le 20/11/2023, et fournie en annexe 2 du présent mémoire de réponse, nous autorise à réaliser les travaux nécessaires à la réalisation de notre projet sur les pistes K5 et K9 inscrites au PIDAF, et à les utiliser pour la durée d'exploitation du parc solaire.

Enfin, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var a émis un deuxième **avis favorable** sur le projet dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire. Cet avis a été sollicité suite à la modification des dispositions constructives du projet de parc solaire, prenant en compte les remarques du premier avis défavorable du 25/01/2023.

Ce deuxième avis est fourni en annexe 3.



ANNEXE 1 : Note de synthèse des inventaires complémentaires réalisés par ECO-MED entre avril et novembre 2023

Projet de parc solaire photovoltaïque sur la commune de Trigrance (83)
Compléments d’inventaires 2023

Préambule

La société ENGIE GREEN, porte un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Trigrance.

La présente note technique va s’attacher à apporter des éléments au sujet des inventaires complémentaires qui sont réalisés au cours de l’année 2023.

1) Sur les inventaires complémentaires qui seront réalisés en 2023

Une campagne complémentaire d’inventaires est prévue sur l’année 2023. Les passages théoriques prévus sont les suivants :

Tableau 1. Prospections 2023

GROUPES TAXONOMIQUES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
HABITATS ET FLORE												
INVERTÉBRÉS												
AMPHIBIENS												
REPTILES												
OISEAUX												
MAMMIFÈRES												

Passage programmé
 Mois sans inventaire
 Passage réalisé au 18/12/2023

Les inventaires portent à la fois sur les emprises du projet (zone défrichée et OLD), mais également sur la piste d’accès au site, qui n’avait été que partiellement prospectée à l’époque.

La surface à prospecter est donc réduite par rapport à la zone d’étude initiale.

2) Résultats des premiers inventaires complémentaires

A noter que les conditions météo ont été favorables lors de la réalisation de tous ces passages complémentaires.

➤ Flore

Le passage précoce d'avril, ciblé sur les gagées, a été réalisé le 27 avril 2023.

Un second passage floristique, initialement prévu en avril 2023 a été réalisé le 23 mai 2023.

Lors d'un passage lié aux oiseaux, le 22 juin 2023, une espèce non protégée mais réglementée, à enjeu faible ou très faible (enjeu à confirmer après étude de la bibliographie), a été trouvée dans la partie sud-ouest des emprises du parc. Il s'agit du Lis de Pompone (*Lilium pomponium*), pour lequel 3 stations de 1 à 2 pieds ont été trouvées.

Le dernier passage a été réalisé le 04 octobre 2023. Celui-ci a été ciblé sur les espèces plus tardives, et tout notamment sur le Ptychotis saxifrage (*Ptychotis saxifraga*). Cette espèce des pelouses rocailleuses et éboulis calcaires, connue des communes alentours, a fait l'objet d'une prospection ciblée.

A l'issue de ces inventaires, aucune autre espèce à enjeu n'a été avérée, ni dans les emprises, ni en bord de piste.

➤ Insectes

Les passages ont été effectués les 03 juillet et 08 août 2023.

Aucun individu d'Azuré su Serpolet n'a été observé. Deux espèces à enjeu déjà avérées ont été réobservées dans des habitats similaires : Lucane cerf-volant et Caloptène provençal.

Une nouvelle espèce à enjeu modéré ais non protégée a été observée : l'Hespérie de Rambur (*Pyrgus cirsii*). Cette espèce fréquente les habitats ouverts présents dans la zone d'étude.

Aucune autre espèce à enjeu n'a été détectée.

➤ Amphibiens

Le passage a été réalisé le 27 avril 2023 (diurne + nocturne), soit en pleine période de reproduction des espèces.

Ce passage a confirmé l'absence totale de milieux humides mêmes temporaires au sein de la zone prospectée. Celle-ci n'est donc potentiellement utilisée que comme habitat terrestre.

Aucun individu n'a été avéré lors de cette prospection.

Lors du passage dédié aux reptiles, le 23 juin 2023, les quelques flaques présentes sur la piste d'accès ont été prospectées. Aucune ponte ou têtard n'y a été trouvée.

Aucune observation n'a non plus été réalisée lors du passage du mois de septembre 2023. Nous confirmons donc ici le très faible intérêt de la zone d'étude pour ce groupe taxonomique.

➤ Reptiles

Deux espèces à enjeu faibles ont été avérées lors des différentes prospections, et notamment lors de celle dédiée aux reptiles, le 23 juin 2023 et le 27 septembre 2023 : le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies. Ces deux espèces à enjeu faible étaient déjà connues du site. Il s'agit de deux espèces localement très communes.

Aucune autre espèce n'a été avérée lors de ces inventaires.

➤ Oiseaux

Les passages ont été réalisés le 27 avril 2023 (nocturne), le 28 avril 2023 (diurne), le 22 juin 2023 (diurne) et le 28 septembre 2023 (diurne), à des périodes optimales pour la détection des espèces nicheuses précoces et plus tardives et des espèces migratrices (avril et septembre).

Ces passages ont confirmé les enjeux initialement détectés :

- **Vautour fauve** : entre 10 et 70 individus observés quotidiennement en survol de la zone. A noter l'observation le 22 juin 2023 d'un individu posé dans les OLD, tout au sud-ouest de la zone, au niveau des falaises de la doline. L'individu est resté posé environ 30 minutes avant de se renvoyer. L'individu n'a manifesté aucun comportement de repos ou de toilette, se contentant de regarder alentours, et notamment vers le vallon au sud, dans le camp militaire (sa position dominait ce vallon),
- **Circaète Jean-le-Blanc** : observation d'un couple (cris sociaux et chasse), avec une probabilité de nidification dans le vallon situé à environ 1,5 km au nord de la zone d'étude. Les individus de couple survolent régulièrement la zone d'étude lors de leurs recherches alimentaires ou leurs transits quotidiens,
- **Fauvette passerinette** : l'espèce a été confirmée en nidification dans les emprises, et plusieurs couples supplémentaires ont été identifiés le long de la piste d'accès,
- **Engoulevent d'Europe** : 1 individu chanteur détecté non loin de la piste d'accès,
- **Grand Corbeau** : un couple en parade a été observé, mais pas de nidification sur la zone (sans doute au niveau des barres rocheuses situées plus vers l'ouest, dans le camp militaire,
- **Pic noir** : un individu en alimentation dans la partie nord des emprises, en juin,

- **Alouette lulu** : détectée uniquement dans la partie basse de la piste d'accès, non loin de la route.

Nouvelles espèces à enjeu détectées :

- **Vautour moine** (enjeu modéré) : cette espèce avait été citée en fortement potentielle dans le VNEI (*Aucun individu de cette espèce n'a été contacté lors de nos inventaires de terrain, mais celle-ci reste potentielle en survol, voire potentiellement en alimentation de manière ponctuelle, tout comme le Vautour fauve*). Le 28/09/2023, deux individus ont été observés en survol de la zone d'étude, dans un groupe de Vautours fauves. Les oiseaux ont transité rapidement au-dessus de la zone d'étude, sans interagir avec elle. Les oiseaux provenaient des gorges du Verdon et transitaient en direction de l'est. L'observation totale de ces individus a duré moins de 2 minutes.,
- **Torcol fourmilier** (enjeu modéré) : 1 mâle chanteur entendu dans la partie basse de la piste d'accès, non loin de la route, en avril (nidification possible). Espèce non redétectée en juin,
- **Guêpier d'Europe** (enjeu très faible) : un petit groupe de migrateurs a été observé en survol rapide de la zone d'emprise, sans interaction, en avril,
- **Petit-duc scops** (enjeu modéré) : 1 mâle chanteur entendu loin au nord, dans le versant situé sous la piste d'accès. Pas de chanteur local entendu,
- **Faucon crécerelle** (enjeu faible) : une femelle observée en survol rapide de la zone d'étude, en avril (non redétectée en juin),
- **Epervier d'Europe** (enjeu faible) : 1 individu en survol très rapide de la partie sud-ouest des OLD, non loin de la doline. Individus manifestement en chasse active, laissant penser à un individu d'un couple local en chasse. L'espèce ne niche pas dans les emprises, mais probablement dans les alentours.

A noter que d'importants passages migratoires ont été relevés lors de la prospection du 28/09/2023, avec des centaines d'Hirondelle rustiques et d'Hirondelles de fenêtre, accompagnées par quelques Hirondelle de rochers. Ces espèces migraient sur un très large front, incluant la zone d'étude. Aussi loin que portait le regard (environ 5 km), vers l'ouest ou vers l'est, et avec des jumelles et au télescope, ce front était observable. Ce jour-là, ce sont sans doute plusieurs dizaines de milliers d'individus qui ont survolé ce secteur du département.

➤ Chiroptères

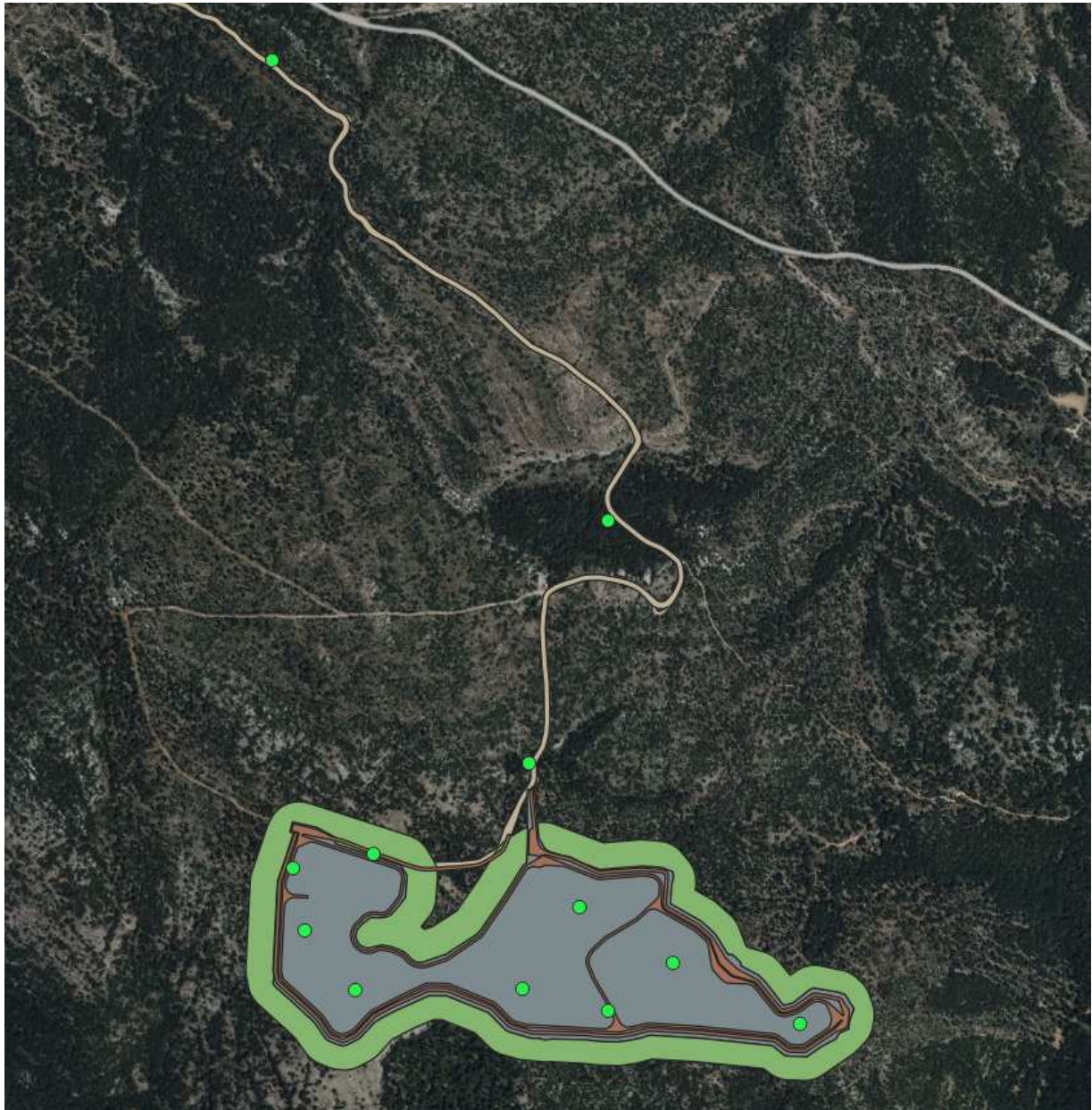
Une première nuit d'enregistrement a été réalisée à l'aide de quatre enregistreurs (1 sur la piste d'accès, 3 dans les emprises), le 27 avril 2023.

Une deuxième nuit d'enregistrement a été réalisée à l'aide de quatre enregistreurs (1 sur la piste d'accès, 3 dans les emprises), le 21 juin 2023.

Une troisième nuit d'enregistrement a été réalisée à l'aide de quatre enregistreurs (1 sur la piste d'accès, 3 dans les emprises), le 27 septembre 2023.

Les données sont en cours d'analyses et seront disponibles au début de l'année 2024.

La carte suivante localise les points d'enregistrements effectués :



Localisation des points d'enregistrement 2023 pour les chiroptères

Bien que le compartiment des mammifères terrestres n'ait pas fait l'objet d'inventaires spécifiques, des données liées à trois espèces et récoltées par les différents experts intervenants sont présentées ici :

- Renard roux : 1 individu en chasse dans les OLD,
- Chevreuil : plusieurs contacts sonores et visuels,
- Loup gris : le secteur dans lequel s'insère la zone d'étude est fréquenté par une meute, et de nombreuses empreintes et crottes ont été trouvées un peu partout au sein des emprises et des OLD. Cette espèce avait initialement été considérée comme fortement potentielle et sera à considérer comme avérée désormais.

3) Conclusions sur ces premiers inventaires complémentaires

Les nouvelles données récoltées concernent les oiseaux, avec 6 nouvelles espèces, dont deux n'avaient pas été détectées car le secteur n'avait pas été prospecté à l'époque (Torcol et Petit-duc scops). Deux autres espèces concernent une espèce migratrice en transit (Guêpier), donc de détection très aléatoire, et un individu en chasse appartenant sans doute à un couple local (Faucon crécerelle et Epervier d'Europe). Enfin, une espèce jugée fortement potentielle dans le VNEI a été détectée en survol de la zone d'étude, le Vautour moine (2 individus observés mais sans interaction avec les habitats de la zone d'étude).

Outre ces contacts, le Loup gris a été avéré avec certitude (considéré comme fortement potentiel dans la VNEI).

Aucune donnée supplémentaire concernant les amphibiens n'a été faite.

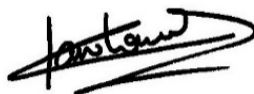
De nombreux pointages supplémentaires de reptiles ont été réalisés, mais concernent les deux espèces communes localement et déjà avérées, le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies.

Une espèce floristique à enjeu faible, non protégée mais réglementée, le Lis de Pomponne, a été avéré dans la partie sud-ouest des emprises.

Les données concernant les chiroptères devront auparavant être analysées avant d'en connaître les résultats.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2023

Frédéric PAWLOWSKI, Directeur d'études





ANNEXE 2 : Délibération de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon pour l'utilisation par le projet de parc solaire des pistes inscrites au PIDAF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LACS et GORGES du VERDON

83 630 AUPS

D É L I B É R A T I O N du CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 155-11-2023

- Réunion du 20 novembre 2023 -

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT L'AUTORISATION D'ACCES ET DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LES PISTES K5 ET K9 INSCRITES AU PIDAF POUR LE PROJET DE PARC SOLAIRE DE TRIGANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 10 heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, dûment convoqués le 13 novembre 2023, se sont réunis, dans les locaux du siège à Aups, sous la Présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Président de la Communauté de Communes.

DATE DE CONVOCATION le 13 novembre 2023

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS :

EN EXERCICE : 34

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 22

PRÉSENTS : MORDELET Charles-Antoine, CONSTANS Serge, FAURE Antoine, MEYERE Xavier, VINCENTELLI Patrick, ANGLIONNIN Joanel, PELLOQUIN Corinne, ROUVIER Armand, CARLETTI Raymonde, RIBOULET Gilbert, JEANNERET Renée, LION Jean-Pierre, DAGUET Catherine, BONNET René, DARRIGOL Gérard, BRIEUGNE Fabien, BALBIS Rolland, CONSTANS Pierre.

REPRÉSENTÉS :

DUTREY Bernard à VINCENTELLI Patrick

CHAMPIE Karine par JEANNERET Renée

GAGLIANO Christian par BRIEUGNE Fabien

MURAT-DAVID Philippe par MORDELET Charles-Antoine

ABSENTS OU EXCUSES : BONAVENTURE Marie-Françoise, TERRASSON Marie-Christine, DONAT Béatrice, BELLINI Nans, ROUX Jean-Paul, GUIGUES Denise, FILIPPI Alain, MATHIEU Frank, LAVAL Stéphane BOTTACCHI Lydie BASSE Jean-Claude, FAYAUBOST Martine.

Secrétaire de séance : Pierre CONSTANS

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon modifiés par arrêté préfectoral n° 85-2023-BCLI en date du 13 avril 2023,

CONSIDERANT que depuis le 1er janvier 2014, la Communauté de communes exerce la compétence du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF),

CONSIDERANT que le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) de Lacs et Gorges du Verdon vise à bâtir un programme d'actions de lutte contre les incendies sur 10 ans ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Trigance s'est engagée avec la société ENGIE GREEN depuis 2017 sur le développement d'un projet de parc solaire sur son territoire ;

CONSIDERANT la demande reçue le 16 novembre 2023 de la société de projet SOLAIRE016 (filiale à 100% d'ENGIE GREEN) pour une autorisation d'accès et de réalisation de travaux sur les pistes K5 et K9 inscrites au PIDAF de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ;

M. le Président expose au Conseil :

Les études de développement du projet de parc solaire sur Trigance ont permis d'aboutir en juillet 2022 au dépôt par la société de projet SOLAIRE016 (filiale à 100% d'ENGIE GREEN) des dossiers règlementaires, qui sont maintenant en cours d'instruction.

Un échange technique entre ENGIE GREEN et les services techniques de la Communauté de Communes en janvier 2023 a permis de :

- De vérifier la compatibilité entre l'itinéraire retenu pour l'accès au projet et les documents de référence du PIDAF ;
- De préciser les travaux nécessaires pour être conforme à la doctrine du SDIS du Var.

Les pistes empruntées sont inscrites sous les numéros K5 et K9 au PIDAF de la CCLGV.

Les parcelles concernées sont les suivantes, Commune de TRIGANCE :

Section	N° de parcelle
C	871
	876
	877
	881

SOLAIRE016 s'engageant à :

- réaliser les travaux de mise au gabarit de la piste à ses frais,

- maintenir la continuité et la fonctionnalité DFCI de ces pistes sans entrave des deux côtés pendant les travaux de construction du parc solaire, y compris au droit de la base-vie du chantier

- entretenir lesdites pistes et à maintenir la continuité et la fonctionnalité DFCI de ces pistes sans entrave des deux côtés, pendant toute la durée d'exploitation du parc solaire.

Le SDIS du Var, sollicité sur le projet, demande donc qu'un avis technique soit formulé par la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, compétente pour le PIDAF et qu'elle autorise l'utilisation des ouvrages de DFCI pour le projet de parc solaire, ainsi que la desserte et l'enfouissement du raccordement électrique du site et le positionnement de la base de vie du chantier en bordure d'ouvrage.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la demande d'autorisation d'accès et de réalisation de travaux par la société de projet SOLAIRE016 sur les pistes K5 et K9 inscrites au PIDAF de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette autorisation d'accès et de réalisation de travaux ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant ;

- **DE CHARGER** le Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon de transmettre cette délibération au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME A AUPS
Les jour, mois et an ci-dessus

Le Président
Rolland BALBIS





ANNEXE 3 : Avis n°2 du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var



Sapeurs-Pompiers du Var

Direction départementale

Groupement Prospective Opérationnelle

Le Muy, le 22 DEC. 2023

Affaire suivie par : Cdt Patrice VERNET

Téléphone : 04 94 60 37 93

Numéro :

007475

Le Directeur Départemental

à

DDTM 83 – SUAJ/BIDS
Quartier du Plan
83 170 BRIGNOLES

Objet : CPS SOLAIRE D016, lieu-dit Le Siouné à Trigance.

Réf : Consultation du STOV de Brignoles relatif au dossier n° PC 083 142 22 A0001 du 01/12/2023 avec pièces complémentaires en date du 27/11/2023. Affaire suivie par M. Philippe ANGELINI.
Avis défavorable du SDIS 83 N° 000550 à DDTM 83 – SUAJ/BIDS en date du 25/01/2023

Pour donner suite à votre demande, mes services ont étudié les différentes pièces complémentaires apportées en date du 01/12/2023 à la demande de permis de construire n° PC 083 142 22 A0001 sur la commune de TRIGANCE, lieu-dit « Siouné », déposée par la société SOLAIRE D016.

Cette analyse fait apparaître que l'ensemble des observations relevées lors de notre première étude ont été prises en compte par le rapport « Projet de Parc Solaire Photovoltaïque » - Compléments versés suite à l'avis du SDIS du Var du 25/01/2023 - Demande de permis de construire n° PC 083 142 22 A0001- Octobre 2023 ».

Une attention particulière devra être portée sur :

1) **Portail :**

Chaque portail devra **s'effacer totalement à l'ouverture.**

2) **Signalétique :**

- La mise en place d'une signalétique devra être effective. Il y a lieu de prévoir le panneautage directionnel nominatif de la CPS jusqu'à l'entrée principale (ou celle de chaque enceinte nommée) à partir de la voie ouverte à la circulation publique, dès le début des travaux. Ce panneautage sera répété à chaque bifurcation.
- Un affichage est à prévoir immédiatement à l'entrée, du côté intérieur de chaque enceinte, on trouvera :

- Le numéro de téléphone d'urgence de la personne compétente prévue par l'exploitant ;
- L'identification du risque électrique (pictogramme dédié au risque photovoltaïque) ;
- Le dispositif de coupure générale ;
- Le dossier technique et les consignes d'intervention à disposition des services de secours ;
- Le plan schématique inaltérable indiquant :
 - L'emplacement des différents organes de coupure, la description des locaux techniques, des circulations et portails et des moyens de secours, les différents cheminements internes et externes conçus pour les engins d'incendie et de secours, les différentes appellations couramment utilisées sur le site pour en désigner chaque élément,
 - Les principaux organes et locaux constituant l'installation photovoltaïque devront être identifiés et repérés par des étiquettes conformes au guide UTE C15-712-1, facilement visibles en lettres rouges sur fond jaune et en correspondance avec le plan de l'installation.

Tous les supports devront être inaltérables.

3) Ouvrages de gestion hydraulique :

La mise en place de buses employées dans le cadre des ouvrages hydrauliques et plus particulièrement sur les franchissements de talweg par les pistes (rétablissement des écoulements) devront avoir une **résistance** suffisante pour le **passage des véhicules (26 T)**.

Avec ces compléments et précisions apportés, l'avis du SDIS est favorable à ce projet.

Le sous-directeur prospective
et préparation opérationnelle

Colonel Stéphane FARCY



**PRÉFET
DU VAR**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Préfet du Var

Dossier n° PC 083 142 22 A0001

date de dépôt : 21 juillet 2022
demandeur : Société « SOLAIRE D016 »,
représentée par M. VERRON Romain
pour : Construction d'une Centrale
Photovoltaïque au Sol (CPS) d'une puissance
de 15,8 MWc.
adresse terrain : lieu-dit Siouné, à Trigance
(83840)

DDTM 83 / SUAJ / BIDS Brignoles

Affaire suivie par :
Philippe ANGELINI
04 94 46 83 40 / 07 88 31 89 26
ddtm-suaj-bids@var.gouv.fr

DDIS du Var
Groupement Prospective OPS
Réfèrent CPS et Eolien (M. VERNET Patrice)
24 ALL de Vaugrenier
83 490 Le Muy

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES, SERVICES OU COMMISSIONS INTÉRESSÉES

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour avis, un dossier de demande de permis de construire de compétence État n° PC 083 142 22 A0001 déposée par la société « **SOLAIRE D016** », pour la création d'un parc photovoltaïque au sol situé sur la commune de Trigance (83 840) au lieu dit « Siouné ».

Cette consultation fait suite au dépôt de pièces complémentaires réalisé le 27 novembre 2023 en réponse à l'avis de votre service en date du 25 janvier 2023 (réf. 000550).

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Brignoles, le 01 décembre 2023

ANGELINI Philippe,
Adjoint au chef du Bureau Instruction et Droit du Sol
Instructeur ADS